

Hydrargyrisme

2. Que tous les habitants de la région soient examinés avec le plus grand soin par des médecins compétents et expérimentés.

3. Que ces examens soient menés sous la direction du docteur Newberry, médecin résidant sur la réserve, parce qu'il comprend la situation et est au courant du problème de la pollution par le mercure dans la région de Dryden-Kenora.

4. Que les indigènes et les autres citoyens engagés demandent une «indemnité complète» pour que les habitants de Dryden-Kenora soient dédommages des pertes infligées sur le plan de la santé et du mode de vie.

5. De continuer et d'encourager la collaboration et les échanges de renseignements avec les victimes du Japon, ainsi qu'avec les spécialistes intéressés, Canadiens et étrangers.

6. De publier, surtout pour les intéressés, toutes les données sur la pollution par le mercure.

7. D'assurer la participation des indigènes au sein des organismes chargés de prendre les décisions au sujet de la pollution par le mercure dans la région de White Dog-Grassy Narrows.

Ces suggestions une fois mises à profit seraient plus utiles pour résoudre le problème et aider les autochtones que les niaiseries du gouvernement, ses programmes dépassés et ses communiqués de presse. Il ne suffit pas que les députés fassent des discours. Le problème est là, causé par l'inertie de nos dirigeants. Je prie toute la Chambre et les citoyens d'exiger que l'on prenne les mesures nécessaires pour que nos indigènes puissent vivre sains et heureux dans leurs réserves de Grassy Narrows et de White Dog ainsi que dans d'autres régions aujourd'hui contaminées par la pollution.

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord assurer les honorables députés que si le ministre responsable du ministère de l'Environnement, l'honorable député de Langelier (M. Marchand), n'a pu être à la Chambre cet après-midi pour entendre ce débat et y participer, c'est que malheureusement, et il s'en excuse, il lui a fallu répondre à un engagement qu'il avait pris il y a déjà quelque temps. Il a bien tenté de se libérer, mais il lui a été impossible de le faire, et je vous prie d'accepter ses excuses. Il m'a demandé si je pourrais participer à ce débat et prendre bonne note des instances et des opinions émises par les divers députés, afin qu'on puisse tous les deux échanger sur ce sujet au cours de la semaine prochaine. Je puis vous assurer, d'ailleurs, que les fonctionnaires de son ministère étudieront attentivement les remarques qui ont été faites par les divers députés.

Monsieur le président, je voudrais également assurer la Chambre que même si les collègues et les critiques du gouvernement ont semblé indiquer que le cabinet n'était pas suffisamment sensibilisé à ce problème de l'environnement et aux effets néfastes que la pollution peut représenter dans de nombreux domaines, et en particulier dans celui qui nous intéresse aujourd'hui par cette résolution, le mercure, je dois dire que le gouvernement fédéral et le cabinet, et je suis particulièrement certain que tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le sont aussi, sont très sensibles aux problèmes de la pollution de l'environnement. Le ministère de l'Environnement est celui qui recèle dans ses cadres le plus grand nombre de scientifiques, qui travaillent régulièrement depuis plusieurs années à analyser toutes les causes et les effets de la pollution. Il propose au gouvernement et aux autres ministères les moyens et les précautions que l'on doit prendre en tant que gouvernement pour enrayer la pollution qu'on a laissé s'implanter au cours des années faute de prévision, peut-être aussi faute de connaissance. Il faut particulièrement éviter que

la pollution se continue et que d'autres progrès viennent réduire la qualité de l'environnement.

Il est facile, bien sûr, de critiquer. Appliquer toutefois des solutions qui tiennent compte non seulement de la pollution mais également de plusieurs facteurs économiques, ce n'est pas aussi facile. Je voudrais féliciter l'honorable député qui a proposé la motion aujourd'hui, en ce sens qu'il permet aux députés, bien sûr, mais également, par le truchement de media d'information, aux journalistes de sensibiliser davantage la population à la nécessité à laquelle les gouvernements doivent faire face actuellement, à la nécessité pour la population de supporter et de comprendre les actions que les gouvernements à tous les paliers doivent prendre face au problème de l'environnement.

Il n'est pas toujours facile d'imposer des mesures pour combattre et prévenir la pollution, parce que ces mesures bien souvent limitent les libertés, augmentent les coûts d'implantation d'entreprises. Et dans bien des cas, et je voudrais ici parler justement en tant que ministre responsable de l'expansion économique régionale, plusieurs projets industriels d'implantation d'entreprises ou d'expansion d'entreprises sont retardés de beaucoup, voire même abandonnés, parce que les frais envisagés pour répondre aux exigences nouvelles que nous imposons maintenant à ces industriels sont telles que la rentabilité de l'entreprise est mise aux risques. Et, bien sûr, les entreprises doivent reporter à plus tard leurs installations.

Je crois qu'il est normal qu'on augmente les exigences sur ce plan, et le ministère de l'Expansion économique régionale, au cours des dernières années, est devenu de plus en plus difficile, exigeant, et chaque fois que nous avons un doute sur une application, nous déférons le dossier au ministère de l'Environnement, afin qu'il se prononce sur l'investissement envisagé. Cela a comme effet de retarder les études des dossiers, et je reçois même des critiques de la part des promoteurs d'une part, et des instances de mes collègues de la Chambre d'autre part, me demandant pourquoi nous mettons tant de temps à prendre une décision. C'est ce processus d'analyse de toutes les implications d'un dossier qui font que nous devons quelquefois retarder notre décision.

● (1530)

Monsieur le président, au cours des années 60, des problèmes relatifs à l'environnement très complexes et attribuables au mercure ont surgi au Japon et en Suède. Cela incita les spécialistes de l'environnement au Canada à entreprendre au cours de l'année 1969-1970 un inventaire, à l'échelle nationale, des utilisations du mercure et des dangers qu'il peut causer à l'environnement.

Ayant à faire face à la possibilité de la contamination des grains traités au mercure, les spécialistes ont entrepris l'étude de la faune nord-américaine. A la suite de telles études, en particulier celle entreprise par le Service canadien de la faune, Agriculture Canada interdisait d'utiliser les fongicides au mercure en 1970-1971, aux termes de la loi sur les produits anti-parasitaires.

Vers la fin de 1969, faisant suite aux avertissements sévères relatifs à la pollution insidieuse par le mercure dans les provinces centrales, l'Office canadien des recherches sur les pêcheries a mis sur pied des études ayant pour but de vérifier l'état du poisson par rapport à cette situation. Plusieurs prises de poisson commerciales du lac Winnipeg, de la rivière Saskatchewan, du lac Saint-Clair et du lac Erié contenaient jusqu'à neuf parties par million de mercure, ce qui incita les autorités provinciales, sur l'avis